

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019

PROTOCOLE D'ACCORD

ALLAMPS – DAUM – Travaux de dévoiement de réseaux électriques
P09RD40H053

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention de travaux n°P09RD40H053 avec la communauté de communes du Pays de Colombey-les-Belles et du Sud Toulinois en date du 03 mai 2018,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la société Daum le protocole d'accord annexé à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit protocole d'accord.

VU ET APPROUVE

Le

26 AVR. 2019

Le Préfet de Région, Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

